

ACTIFS

IP

La lettre d'information de LexPatrimonis

Janvier 2019



LexPatrimonis vous présente ses meilleurs pour 2019.

« Continuons à faire germer de grandes ou petites idées pour pouvoir concrétiser de beaux projets en 2019 »

La fiscalité est un élément incontournable de tout nouveau projet. En ce début d'année, rappelons-nous cette pensée de feu Edgar Faure, ministre du Budget en son temps :

« La réforme fiscale, c'est quand vous promettez de réduire les impôts sur les choses qui étaient taxées depuis longtemps et que vous en créez de nouveaux sur celles qui ne l'étaient pas encore ».

Bonne lecture !

Maître Laetitia Llaurens, Associée fondatrice



NON RESIDENTS FISCAUX ET PRELEVEMENTS SOCIAUX : ARRÊT SUR IMAGE.

L'adoption de l'article 26 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 remet sous le feu des projecteurs la question de la soumission aux prélèvements sociaux des revenus du capital des non-résidents. C'est l'occasion d'un état des lieux.

[Lire l'article](#)



CONTROLE FISCAL : LA SECURITE FISCALE DU CONTRIBUABLE FRAGILISEE PAR LE NOUVEL ABUS DE DROIT

L'intégration dans l'arsenal répressif à disposition de l'administration fiscale d'un nouvel outil permettant la sanction d'une utilisation abusive de la loi fiscale a fait couler beaucoup d'encre et ce bien avant son entrée en vigueur.

[Lire l'article](#)



PACTE DUTREIL-TRANSMISSION : VERS LA SIMPLIFICATION DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX SOCIETES

Ce dispositif permet la transmission des parts sociales et actions d'une société ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale transmises, par donation, ou succession à des conditions fiscales favorables.

[Lire l'article](#)



CAS PRATIQUE

PLUS-VALUE IMMOBILIERE DES PARTICULIERS : L'EXONERATION « RESIDENCE PRINCIPALE » N'EST PAS AUTOMATIQUE

L'administration fiscale attache une attention toute particulière au contrôle des demandes d'exonération de la plus-value immobilière suite à cession de la résidence principale en vertu de l'article 150-U-II-1° du Code Général des Impôts.

[Lire l'article](#)

Rencontrons-nous

LexPatrimonis

45 rue Saint-Ferdinand

75017 Paris France

01 55 07 80 82 91

Retrouvez-nous sur

